

\*\* Une consultation publique a été tenue à 19 h 15 relativement à la demande de dérogation mineure de Monsieur Steve Rodrigue, copropriétaire du 61, 10<sup>e</sup> rang Ouest.

Séance ordinaire du 13 décembre 2016

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 13 décembre 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers  
District # 2. Madame Joanne Savage  
District # 3. Madame Rita Fortier  
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5. Monsieur Raymond Goyette  
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2016-12-318 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

#### **2016-12-319 Adoption des procès-verbaux des séances du 8 novembre, du 6 décembre et du 7 décembre 2016**

---

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux des séances du 8 novembre, du 6 décembre et du 7 décembre 2016 soient adoptés et signés tels que présentés.

#### **2016-12-320 Demande d'appui à la FQM - somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec**

---

**CONSIDÉRANT** que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

(suite de la résolution #2016-12-320)

**CONSIDÉRANT** que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

**DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

**DE DEMANDER** que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

**DE DEMANDER** qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

**QUE** le versement des sommes payables par les municipalités soit toujours effectué directement au ministère de la Sécurité publique.

**2016-12-321 Demande d'appui à la démarche de la FQM sur le projet de loi # 106, Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives**

---

**CONSIDÉRANT** que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

**CONSIDÉRANT** qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

**CONSIDÉRANT** qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'assemblée générale le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

**D'ADOPTER** un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

**D'ABROGER** l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gazières et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

**D'ACCORDER** le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

**DE DEMANDER** au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

(suite de la résolution #2016-12-321)

**D'APPUYER** activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

**QU'EN** guise d'appui à l'île d'Anticosti, le drapeau du Québec sera en berne pour le mois de janvier 2017.

### **2016-12-322 Place aux jeunes du Granit - demande d'aide financière 2016-2017**

---

ATTENDU la campagne de financement 2016-2017 pour le projet Place aux jeunes du Granit;

ATTENDU QUE leur mission est de favoriser la migration, l'établissement et la rétention de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC du Granit;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Qu'un montant de 75 \$ est accordé.

### **2016-12-323 Lettre d'appui au Regroupement pour un Québec en santé**

---

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État ;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

ATTENDU QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

(suite de la résolution #2016-12-323)

ATTENDU QUE le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$);

ATTENDU QUE le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

De **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnement favorable aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
- b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre

D'investir les revenus dans **la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

### **Dépôt des listes**

---

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 5 novembre au 9 décembre 2016, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016 est également déposé.

### **Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil**

---

Aucune déclaration n'a été inscrite au registre public des déclarations tel qu'exigé par l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie.

### **2016-12-324 Comptes du mois**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 13 décembre 2016 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201600618 à #201600663 sont émis.

### **Période d'information**

---

Le maire répond aux questions du public.

**2016-12-325 Demande de renouvellement de traverse ou de passage –  
Club de Motoneigistes des Monts Appalaches**

---

ATTENDU QUE la demande de renouvellement de traverse ou de passage des routes municipales pour le sentier motoneige TQ no. 65;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les membres du Club de motoneigistes des Monts Appalaches sont autorisés à traverser sur la route de l'Église, vis-à-vis le Petit rang A.

QUE le passage du sentier de motoneige sur une partie du 8<sup>e</sup> rang Est est déjà autorisé par règlement.

**2016-12-326 Avis avant la vente pour défaut de paiement des taxes  
municipales**

---

ATTENDU QUE les taxes municipales impayées doivent être recouvrées;

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un avis soit envoyé à tout propriétaire qui doit une somme de 50 \$ et plus, et ce depuis la taxation annuelle 2016.

QU'un avis soit envoyé à tout propriétaire qui doit une somme de moins de 50 \$ mais dont la date due est avant l'année 2016.

QUE l'avis pour les sommes dues en 2016 se fasse par courrier ordinaire.

QUE l'avis pour les sommes dues en 2015 et antérieurement soit effectué par courrier recommandé.

**2016-12-327 Avis de motion — Règlement déterminant le  
taux de taxation et les conditions de  
perception pour l'exercice financier 2017**

---

La conseillère Madame Julie Demers donne avis de motion qu'un règlement déterminant le taux de taxation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017 sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2016-12-328 Avis de motion — Règlement de tarification  
relatif à la vidange des fosses septiques en  
l'année 2017**

---

Le conseiller Monsieur Raymond Goyette donne avis de motion qu'un règlement de tarification relatif à la vidange des fosses septiques en l'année 2017 sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2016-12-329      Avis de motion — Règlement de tarification  
relatif au déneigement du secteur Domaine  
des Appalaches pour l'année 2017**

---

Le conseiller Monsieur Jean-Guy Noël donne avis de motion qu'un règlement de tarification relatif au déneigement du secteur Domaine des Appalaches pour l'année 2017 sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2016-12-330      Avis de motion — Règlement de tarification  
relatif au déneigement du chemin Marcil pour  
l'année 2017**

---

La conseillère Madame Rita Fortier donne avis de motion qu'un règlement de tarification relatif au déneigement du chemin Marcil pour l'année 2017 sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2016-12-331      Avis de motion – Règlement de tarification  
relatif au service d'abat poussière du secteur  
Domaine des Appalaches pour l'année 2017**

---

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières donne avis de motion qu'un règlement de tarification relatif au service d'abat poussière du secteur Domaine des Appalaches pour l'année 2017 sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2016-12-332      Séances ordinaires du Conseil pour 2017**

---

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, et débiteront à 19 h 30 :

17 janvier 2017	11 juillet 2017
14 février 2017	15 août 2017
14 mars 2017	12 septembre 2017
11 avril 2017	10 octobre 2017
9 mai 2017	14 novembre 2017
13 juin 2017	12 décembre 2017

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2016-12-333      Fermeture du bureau municipal pour la  
période des Fêtes**

---

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le bureau municipal sera fermé du 26 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

**2016-12-334**

**Calendrier municipal 2017**

---

ATTENDU QUE le calendrier municipal a été réédité pour l'année 2017.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE toutes les adresses civiques où se trouvent des résidents permanents de Notre-Dame-des-Bois recevront gratuitement un calendrier municipal par la poste.

QUE les propriétaires non-résidents peuvent se procurer gratuitement un calendrier municipal en se présentant au bureau municipal.

QUE le prix de vente à l'unité soit de 4 \$ jusqu'au 31 mai 2017. Après cette date, les calendriers seront remis gratuitement.

**2016-12-335**

**Politique de la persévérance scolaire**

---

ATTENDU QU'il est très important d'encourager nos adultes de demain à persévérer en milieu scolaire afin de s'assurer un avenir meilleur ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois désire s'impliquer concrètement en faveur de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que les jeunes gardent un sentiment d'appartenance à leur région ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également mettre de l'avant des actions qui pourraient encourager les jeunes à revenir vivre dans leur région natale ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois remettra une bourse de 100\$ à un étudiant qui termine et réussit son secondaire V, qui obtient un DEP, un certificat de formation préparatoire au travail, une attestation ou un diplôme collégial ou un diplôme universitaire. Tout diplôme soumis doit être reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

QUE le diplôme de sec V ou le DEP devra avoir été obtenu après le 01 février 2010.

QUE le diplôme (ou attestation) de niveau collégial ou universitaire devra avoir été obtenu après le 10 novembre 2015.

QUE l'étudiant devra fournir une preuve de résidence à Notre-Dame-des-Bois lors de la réception de son diplôme.

QUE pour recevoir la bourse, l'étudiant devra remettre une copie de son diplôme ainsi qu'une preuve de résidence.

QUE la résolution # 2015-11-347 soit annulée.



### **2016-12-336 Salaires des employés pour l'année 2017**

---

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les augmentations salariales des employés sans contrat de travail pour l'année 2017 soient accordées comme discuté en table de travail.

### **2016-12-337 Chauffeur suppléant – opérations au déneigement**

---

ATTENDU QUE lors des opérations de déneigement, un chauffeur suppléant doit être engagé.

ATTENDU QUE des entrevues de sélection ont eu lieu;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Monsieur Gabriel St-Denis soit engagé.

### **2016-12-338 Passage des VTT dans le 10<sup>e</sup> rang Ouest et 10<sup>e</sup> rang Est – consultation publique**

---

ATTENDU le règlement # 414-2015 permettant la circulation des véhicules hors route sur le 10<sup>e</sup> rang Ouest et 10<sup>e</sup> rang Est;

ATTENDU QUE l'article 7 dudit règlement stipule qu'une consultation publique sera tenue à l'automne 2016.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE tous les propriétaires du 10<sup>e</sup> rang Ouest et du 10<sup>e</sup> rang Est recevront une lettre afin de les inviter à faire connaître leurs commentaires auprès de la municipalité. Une enveloppe préadressée et préaffranchie leur sera envoyée afin de s'assurer un meilleur taux de réponse.

### **2016-12-339 Inspection et estimation de réparation des luminaires de rue usagés**

---

ATTENDU QU'à chaque remplacement d'un luminaire de rue, en 2016, les luminaires usagés ont été conservés;

ATTENDU QU'il serait intéressant de donner une 2<sup>e</sup> vie à ces luminaires afin de les vendre à moindre coût à des contribuables soucieux de se conformer au règlement no 363-2010 concernant la pollution lumineuse.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les luminaires usagés soient inspectés.

QU'une estimation des coûts de réparation soit effectuée.

### **2016-12-340 Réparation de 3 luminaires de rue**

---

ATTENDU l'adoption de la résolution #2016-02-035 qui mentionne : QUE le conseil municipal demande que lorsqu'une lumière de rue est défectueuse ou lors d'un ajout de luminaire, l'achat d'une lumière au DEL 1800k soit effectué;

ATTENDU QUE nous avons présentement 3 lumières de rue en attente de remplacement, mais que les luminaires sont en rupture d'inventaire depuis plusieurs mois ;

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE pour cette fois-ci les 3 luminaires en attente de changement soient réparés afin de les remettre en opération le plus rapidement possible.

### **2016-12-341 Dépôt municipal - matériel non accepté**

---

ATTENDU QUE les contribuables de Notre-Dame-des-Bois ont l'opportunité de disposer divers déchets de construction et matériaux secs sous certaines conditions en allant les porter au dépôt municipal lorsqu'il est en service ;

ATTENDU QU'il y a une liste des produits non acceptés au dépôt municipal.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les déchets suite à un sinistre soient ajoutés à la liste des produits non acceptés.

### **2016-12-342 Demande de dérogation mineure au 61, 10<sup>e</sup> Rang Ouest**

---

ATTENDU QUE Monsieur Steve Rodrigue, copropriétaire du 61, 10<sup>e</sup> rang Ouest, dont le numéro de lot est le 4 766 728, fait une demande de dérogation mineure dans le but de procéder au lotissement de son terrain en deux parties ayant chacune une façade de 47.72 mètres alors que le règlement en exige 50 mètres;

ATTENDU QUE les deux lots ainsi créés auraient chacun une superficie de 4 726.3 mètres carrés ce qui est supérieur au règlement qui en exige 4000 mètres carrés;

ATTENDU QUE la façade serait inférieure de seulement 4.56 % à la norme alors que la superficie sera de 18.16% supérieur aux exigences minimales du règlement;

ATTENDU QUE la demande ne cause préjudice à personne;

ATTENDU QU'il sera permis de construire un bâtiment principal conforme sur chaque terrain;

ATTENDU QUE chaque propriété pourra respecter les autres éléments de la réglementation dont entre autres l'installation septique et les bandes riveraines;

ATTENDU QUE le comité consultatif a étudié la demande et recommande au conseil d'en faire l'acceptation.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée.

### **2016-12-343 Surveillance à l'aréna**

---

ATTENDU le besoin de surveillance à l'aréna lors des heures d'ouverture;

ATTENDU la disponibilité des mêmes surveillants que l'an passé.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Mme Josée Gaudreau et M. Mario Langlais agissent à titre de surveillants pour la saison 2016-2017.

### **2016-12-344 Programme Emploi Été Canada 2017**

---

ATTENDU QU'une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants ;

ATTENDU QUE trois postes de moniteurs et/ou monitrices pour le service d'animation estivale 2017 seront à combler 2017 pour une période de 6 semaines.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande d'aide financière soit effectuée auprès du programme Emploi Été Canada 2017.

### **2016-12-345 Horaire de l'aréna pour la période hivernale 2016-2017**

---

Il est proposé Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'horaire de l'aréna pour la période hivernale 2016-2017 soit :

LUNDI	Disponible pour location 60\$/h
MARDI	18 h 30 à 19 h 45 : hockey 6 – 12 ans 19 h 45 à 21 h 15 : hockey féminin libre 13 ans et plus (équip. complet requis) disponible pour location 60\$/h
MERCREDI	18 h 30 à 19 h 55 : patinage libre 20 h 00 à 21 h 30 : hockey libre 13 ans et plus (équip. complet requis)
JEUDI	18 h 30 à 20 h 00 : patinage libre disponible pour location 60\$/h
VENDREDI	18 h 30 à 20 h 00 : patinage libre 20 h 15 : ligue de hockey 16 ans et plus
SAMEDI	9 h 00 à 10 h 15 : hockey 5 à 8 ans 10 h 15 à 11 h 30 : hockey 9 à 12 ans (équip. complet requis) 13 h 00 : patinage libre 15 h 00 à 16 h 30 : hockey libre (équip. complet requis) 18 h 00 à minuit disponible pour location 60\$/h
DIMANCHE	13 h 00 : patinage libre 15 h 00 à 16 h 30 : hockey libre (équip. complet requis) 16 h 30 à 22 h 00 disponible pour location 60\$/h

## **Vacances scolaires et période des Fêtes :**

13 h à 15 h      Patin libre  
15 h à 16 h 30      Hockey libre (équipement complet requis)

Fermé les 25 décembre & 1<sup>er</sup> janvier

QUE les dates d'ouverture et de fermeture, en début et fin de saison, dépendent toujours de dame nature.

QUE l'aréna sera ouvert au public tous les après-midis de la semaine de 12h à 16h30. Cette période sera sans surveillance. Une feuille de règlement sera affichée à la vue de tous. Lors des congés scolaires, l'horaire prévu en cas de congé scolaire s'appliquera.

## **2016-12-346    Permis d'alcool à l'aréna pour l'hiver 2016-2017**

---

ATTENDU QUE plusieurs activités et événements ont lieu à l'aréna en période hivernale;

Il est proposé Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande de permis de réunion pour vendre ou servir de l'alcool soit effectuée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

## **2016-12-347    Adhésion au service SAE PLUS 2017**

---

ATTENDU QUE Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000\$/an dans les SAE et ce depuis 10 ans;

ATTENDU QUE la fin du financement de Québec en Forme est prévue pour le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;

ATTENDU QUE suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;

ATTENDU QUE la MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;

ATTENDU QUE les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu sur division par les conseillers et conseillères présents,

QU'un montant de base de 700 \$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de planification et de programmation;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
- T-shirt SAE Plus avec le logo de la municipalité fourni aux animateurs.

\*\* Les conseillers Messieurs Marc-André Vallières et Raymond Goyette enregistre leur dissidence.

### **2016-12-348 Avis de motion règlement visant à modifier le règlement de zonage no 363-2010 afin de bonifier la réglementation d'urbanisme**

---

Monsieur Marc-André Vallières, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement no 440-2017 modifiant le règlement de zonage no 363-2010 afin de bonifier la réglementation d'urbanisme.

Le projet de règlement vise à:

- Autoriser et encadrer la mise en place de minimaisons;
- Mettre en place des normes relatives aux entrées charretière pour les entrées de cours;
- Modifier les dispositions relatives à l'affichage sur les routes où la vitesse est plus de 90km/h;
- Modifier les dispositions relatives aux bandes riveraines;
- Autoriser les résidences permanentes dans les zones AFT1-2, AFT1-8 et RU-6;
- Autoriser les commerces extensifs dans la zone M-5.

### **2016-12-349 Adoption du projet de règlement no 440-2017 modifiant le règlement de zonage no 363-2010 afin de bonifier la réglementation d'urbanisme**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 363-2010;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois adopte le projet de règlement suivant : PROJET de règlement no 440-2017 modifiant le règlement de zonage no 363-2010 afin de bonifier la réglementation d'urbanisme, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par la conseillère, Madame Julie Demers, le 17 janvier 2017, à 19h00, au 35, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois;

(suite de la résolution #2016-12-349)

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

### **Période de questions**

---

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

### **2016-12-350 Levée de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 21h20.

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière